

Il est des moments clés dans une carrière. Les rendez-vous de carrière en sont un. Il est important de s'en emparer et de les mener à bien jusqu'au bout. Il en va de même cette année pour le pacte. Autorisez-vous à vous en saisir si le besoin et la possibilité sont là.

Dans ces deux domaines, comme dans tous les autres aspects de votre vie professionnelle, le SNE vous engage à utiliser vos droits. Nous sommes là pour vous aider dans vos démarches.

Pensez à contester les avis de rendez-vous de carrière de votre DASEN dans les temps

Vous venez de ou allez recevoir l'avis définitif de votre DASEN. **Si vous n'êtes pas satisfait de l'avis rendu, contactez vos délégués SNE et intentez un recours.** Trop de collègues attendent, et regrettent leur inaction une fois qu'il est trop tard. Votre déroulement de carrière dépend de ces avis.

Attention, **vous avez deux mois pour agir après réception de votre avis.** Le SNE siège maintenant en CAPD, nous pourrons vous défendre jusqu'au bout de vos démarches.

Bien préparer votre rendez-vous de carrière

Bien que les IEN offrent souvent des aides à la préparation des rendez-vous de carrière, un autre regard peut vous aider à réussir cet exercice professionnel. **Le SNE vous propose son aide et sa vision syndicale pour vous épauler et préparer sereinement l'entretien.** Contactez vos délégués, ils sont là pour vous assister.

Une dispense d'APC et le pacte sont-ils compatibles ?

Une question nous a été posée dans plusieurs écoles lors de nos visites : est-il possible de prendre une brique de pacte soutien aux élèves en difficulté ou d'intervenir en 6e lorsque l'on est dispensé d'APC ?

Pour le SNE la situation est claire. Un collègue dispensé d'APC remplit malgré tout ses 108 heures. Il travaille juste selon une répartition horaire différente d'un enseignant lambda. Donc, **comme n'importe quel autre enseignant, un collègue dispensé d'APC a le droit d'effectuer des heures supplémentaires et donc de prétendre aux briques du pacte qui le tentent ou l'arrangent.**

Encore une fois, pour le SNE, le pacte ne constitue pas une revalorisation. Il n'est pas la réponse que les enseignants du 1er degré attendent pour atteindre la même rémunération que les professeurs certifiés. Mais le pacte existe et les collègues qui ont besoin de s'en saisir et le peuvent ont raison de le faire.

Avec la suppression de l'obligation de propreté pour accueillir les élèves en maternelle, la question de la gestion des changes se pose parfois avec force. Au cas où, le SNE vous rappelle les règles en la matière.

Septembre est aussi le moment des rendez-vous de carrière. Que vous désiriez contester l'avis rendu par votre DASEN ou préparer le rendez-vous qui vous a été annoncé pour cette année, le SNE est là pour vous épauler.

Qui change les couches ?

C'est la question que se posaient plusieurs collègues qui nous ont interpellés en ce début d'année. La réponse est détaillée dans les textes :

L'article 2 du décret n° 2018-152 du 1er mars 2018 indique : "Art. 2. **Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles** ou enfantines ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants."

[La fiche de poste de l'ATSEM](#) précise qu' : " Ils assurent les soins corporels d'hygiène pour les plus petits."

Le changement de couches relève donc bien des fonctions de l'ATSEM.

Si vous deviez un jour réaliser ce geste, en cas d'absence d'ATSEM par exemple, ne restez en aucun cas seul avec votre élève.

Rendez-vous de carrière : les avis des DASEN

Vous venez de ou allez recevoir l'avis définitif de votre DASEN. **Si vous n'êtes pas satisfait, contactez vos délégués SNE et intentez un recours.** Il est très important de ne pas avoir de regret en la matière. Votre déroulement de carrière dépend de ces avis. Attention, **vous avez deux mois pour agir après réception de votre avis.** Le SNE siège maintenant en CAPD, nous pourrons vous défendre jusqu'au bout de vos démarches.

Rendez-vous de carrière : une échéance à bien préparer

Il est devenu courant que les IEN offrent des aides à la préparation des rendez-vous de carrière. **Le SNE vous propose son analyse de l'événement et sa vision syndicale pour vous épauler** dans cet exercice. Contactez vos délégués, ils sont là pour vous assister.

Pacte : le SNE interpelle tous les DASEN de l'académie

Le SNE a réagi face aux dérives constatées dans la mise en place du pacte. Outre une action à Paris (voir ci-dessous), **nous avons interpellé les trois DASEN de notre académie pour les appeler à la vigilance et à faire respecter les droits des enseignants du premier degré**, notamment en ce qui concerne l'attribution des heures de soutien en 6ème.

Le mois de septembre est celui de la mise en place de nos classes, de la mise en route des écoles mais aussi celui où nous prenons les mesures utiles au bon déroulement de l'année scolaire du côté individuel. Cette année ajoute une difficulté inédite pour les collègues qui désirent s'emparer du pacte.

L'assurance professionnelle : un réflexe de bon sens

Les représentants syndicaux le savent, en cas de problème grave, le recours à une assurance professionnelle est un passage qui peut s'avérer particulièrement salvateur. En tant qu'enseignant ou qu'AESH, nous faisons face à des parents de plus en plus procéduriers, nous pouvons avoir à réagir à un harcèlement ou à résoudre un conflit avec des collègues, avec la hiérarchie... **Pouvoir bénéficier d'une assistance en cas de souci est un plus indéniable.**

L'assurance professionnelle est un soutien complémentaire à celui que vous apporte un syndicat. **C'est pourquoi nous incitons tous les collègues que nous rencontrons qui n'en n'ont pas encore à souscrire une assurance professionnelle ou à profiter de celle comprise dans l'adhésion au SNE.**

Mise en place du pacte : des disparités insupportables

Le premier point de crispation est évidemment le contenu de ce pacte et le fait qu'il ne constitue pas une revalorisation mais une suite de possibilités de travailler plus pour améliorer les fins de mois. Ce point franchi, le SNE a pu constater que certaines heures du pacte sont très désirables pour certains enseignants.

Notre syndicat a été alerté sur le fait que **certains professeurs certifiés ont essayé de se réserver les heures de soutien en 6e alors qu'elles sont réservées aux PE**. Un beau geste de solidarité avec les PE puisque ces heures sont les mieux rémunérées du pacte... Les IEN saisis de ces situations ont heureusement rappelé les règles du jeu.

Nous vous rappelons que vous êtes en droit de cumuler le soutien en 6e et le dispositif devoirs faits afin de ne pas vous déplacer pour une seule heure au collège de secteur.

Quant aux directeurs dispensés d'APC, il n'existe, à l'heure où nous écrivons ces lignes, aucune interdiction de participer au soutien aux élèves en difficulté, même si la logique semble plaider en faveur d'une impossibilité.

Notre syndicat a évidemment interpellé Paris sur la nécessité de faire respecter la répartition des briques de pacte et de clarifier les situations qui le méritent encore à ce jour. **En cas de souci, saisissez vos représentants du SNE, nous sommes là pour vous aider à faire respecter vos droits.**

Nous avons repris le chemin des classes depuis quelques jours. La rentrée a eu lieu dans des conditions très variables, de normales quand tout allait bien, à très compliquée notamment en fonction des manques de personnels (enseignants à temps plein ou sur des temps de décharge, AESH manquants...) et des conditions météorologiques qui assurent une cuisson lente des élèves et des personnels dans bien des établissements. Pour couronner le tout, notre ministre nous propose la distribution d'un prospectus qui a de quoi fâcher. Heureusement, il y a une bonne nouvelle pour notre académie puisque l'équipe du SNE s'élargit et qu'une section SNE 42 voit le jour. De quoi être toujours plus à vos côtés.

Le prospectus qui fâche

Le ministère de l'Éducation nationale a envoyé un prospectus intitulé « rentrée 2023 : ce qui change pour votre enfant » assorti d'une demande de diffusion auprès des parents. [Nombre d'entre vous s'interrogent quant au contenu de ce document](#) et il y a de quoi.

D'une part, [le premier point : « des professeurs mieux rémunérés » nous interpelle](#). Au SNE, nous ne voyons pas très bien ce qui est recherché ici. S'agit-il d'insinuer que les enseignants ne faisaient pas bien leur travail l'année dernière et que cela va changer grâce à une augmentation ? Si tel est le cas, le ministère montera les parents contre les enseignants. Il est impensable d'aller dans ce sens.

S'agit-il de faire passer les enseignants pour des nantis auprès des parents ? Ce serait aussi inacceptable que faux. Nous l'avons déjà établi par le passé, les augmentations réelles des enseignants ([à voir ici](#)) concernent surtout les personnes ayant dépassé le milieu de leur carrière et sont moins importantes que le taux d'inflation.

D'autre part, ce prospectus contient des propos pour le moins erronés, notamment en ce qui concerne les effectifs des classes. Il y a une confusion entre l'objectif de plafonnement à 24 demandé dans les classes de GS, CP et CE1 (12 en éducation prioritaire) et la réalité dans les écoles. De quoi donner du grain à moudre à d'éventuels parents revendicatifs si le CP de leur enfant est à 25. Là encore, il n'est pas nécessaire d'essayer de braquer les parents contre l'école.

[C'est pour ces raisons que le SNE donne la consigne syndicale de ne pas diffuser ce prospectus.](#)

Accepter le pacte ou pas ?

Le pacte est encore et toujours sur le devant de la table. [Les mises en application qui sont proposées varient énormément selon les endroits](#). Depuis les propositions d'une

heure par semaine au collège jusqu'au cumul de trois heures d'intervention par mercredi, les conditions de mise en place du pacte pour les enseignants du 1er degré font que les propositions sont plus ou moins intéressantes. [Pour le SNE, le pacte, tel qu'il est conçu aujourd'hui, ne répond pas au besoin de reconnaissance financière des enseignants du 1er degré. Il nécessite une sérieuse refonte qu'il faudra âprement négocier.](#)

Il n'en reste pas moins que, [si vous en éprouvez la nécessité pécuniaire et que les modalités proposées vous conviennent, le SNE vous invite à vous emparer de cette occasion d'arrondir vos fins de mois.](#)

Une équipe SNE élargie dans nos trois départements

Les équipes du SNE des trois départements de notre académie sont remaniées et élargies pour mieux vous épauler.

[Une section SNE est créée dans la Loire.](#) Le secrétaire départemental est Damien Blocquaux, directeur à l'école de Boisset lès Montrond.

Dans le Rhône, c'est Julien Tonossi, enseignant à l'école Commandant Arnaud de Lyon qui vient renforcer l'équipe rhodanienne.

Dans l'Ain, Isabelle Nambotin, enseignante à l'école Paul Rivet d'Oyonnax, remplace Pierre Favre, parti à la retraite.

Toutes nos coordonnées sont en pied de mail.

Un geste utile pour toute l'année 2023/2024

La rentrée est le moment idéal pour se lancer. Promouvez vos idées, participez à la défense exclusive du 1er degré, bénéficiez d'un an de conseils, de suivi et de soutien personnalisés ainsi que d'une assurance professionnelle, vous aussi : [Adhérez au SNE.](#)